

Contribution de la Chambre d'Agriculture de la Lozère au débat sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien

La Chambre d'Agriculture de la Lozère a pour mission de représenter et défendre les intérêts de l'agriculture départementale auprès des pouvoirs publics. A ce titre, elle souhaite apporter sa contribution au débat sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien en répondant aux trois questions posées par la CPDP.

1 / Perception du fonctionnement actuel et futur du système de transport dans la Vallée du Rhône et l'Arc languedocien.

Membre du Syndicat mixte d'études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon (SMEAPTL), la Chambre d'Agriculture de Lozère partage l'analyse du syndicat sur la situation actuelle et à venir des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc languedocien. En effet, le système actuel laisse présager d'importantes difficultés à l'avenir, tenant à deux phénomènes : l'accroissement quantitatif de la demande de mobilité sur les axes existants et la concentration des pratiques de déplacements là où les offres sont les plus performantes.

En conséquence, il convient d'éviter une trop grande concentration de l'offre sur des espaces d'ores et déjà très irrigués, et de privilégier une diffusion des infrastructures de transports sur l'ensemble du Grand Sud.

C'est pour cette raison que la Chambre d'Agriculture de Lozère demande qu'une attention particulière soit portée au développement et à l'aménagement des infrastructures existantes et plus spécifiquement aux barreaux transversaux tels que la RN 88. Ces aménagements sont essentiels pour irriguer de manière homogène l'ensemble du Grand Sud et diffuser ainsi le développement économique.

2/ Orientations souhaitées pour la politique de l'Etat

L'aménagement à 2x2 voies de la RN 88 a été inscrit, lors du CIADT du 18 décembre 2003, parmi les 50 projets d'infrastructures « *pour une France attractive dans une Europe dynamique* ». La Chambre d'Agriculture de Lozère souhaite que cette priorité accordée à l'aménagement de la RN 88 soit respectée.

En effet, cet axe qui relie 7 départements et 4 régions, constitue un véritable vecteur du développement économique des territoires qu'il irrigue, de Lyon à Toulouse. Le développement de l'activité agricole, très présente sur ces espaces, passe par le désenclavement des territoires. C'est une condition *sine qua non* pour que les éleveurs de nos régions développent des stratégies de diversification de leurs productions, qui participent au maintien d'exploitations économiquement viables : agri-tourisme, vente directe, intégration dans des filières qualités...Les exploitants ont besoin, pour s'intégrer aux marchés et valoriser leurs produits, d'infrastructures qui permettent leur mise en lien avec les différents acteurs des filières de commercialisation.

La Chambre d'Agriculture de Lozère considère que l'aménagement de la RN 88 peut constituer une alternative à l'engorgement de la Vallée du Rhône et de l'Arc languedocien, la mise à 2 x 2 voies de cet axe s'inscrivant dans la continuité des aménagements de l'A 75 et du Viaduc de Millau et permettant, à terme, de relier Lyon à Perpignan dans des conditions optimales de sécurité et de confort.

Ainsi, s'il est bien entendu que la RN 88 ne saurait être une voie de délestage et une solution unique à la problématique des transports dans la Vallée du Rhône, la Chambre d'Agriculture de Lozère considère qu'au même titre que l'aménagement d'autres barreaux transversaux, la mise à 2 X 2 voies de la RN 88 est une alternative que l'Etat doit privilégier.

3 / Réactions aux mesures proposées par l'Etat

La Chambre d'Agriculture de Lozère demande que, plutôt que de privilégier la construction de nouvelles infrastructures qui pourraient se révéler plus coûteuses (projet de l'autoroute de Piémont par exemple) et peu durables, la priorité soit portée sur l'aménagement des axes existants et notamment des axes transversaux, afin d'irriguer l'ensemble du territoire. Ce faisant, la politique des transports participerait véritablement à une stratégie d'aménagement du territoire qui impulse le développement des territoires les plus enclavés.

**Le Président
André MIRMAN**

